

## Championnats de Seine Maritime de Cross-Country 2018

### Points de règlement très important :

Pour le bon déroulement de la compétition chaque club devra fournir au minimum un jury. Merci d'envoyer pour **le 19 décembre 2017** les noms, prénoms et n° de licence de vos jurys à Marc LOUVET :  
marc.louvet@orange.fr.

Les engagements pour les championnats de Seine Maritime de cross seront à faire sur le site du CDA76 dans la rubrique engagement. Jusqu'au **jeudi 4 janvier 2018 avant minuit, dernier délai**. Aucun engagement ne sera possible sur place.

**La participation aux championnats départementaux de cross est obligatoire pour se qualifier aux championnats de Normandie de cross.**

#### QUALIFICATIONS :

Tous les athlètes classés lors des championnats départementaux du 14 Janvier 2018 à Colleville seront qualifiés pour les championnats régionaux, sauf en catégorie Masters Hommes où 70% des classés seront qualifiés.

#### REPÊCHAGE :

Tout athlète absent le jour des départementaux de cross et susceptible de participer aux championnats régionaux de cross à Jumièges, une demande de repêchage devra obligatoirement être faite **le jour des départementaux à Colleville** et devra être accompagné d'un chèque de caution de 30€ à l'ordre de la Ligne Normande d'Athlétisme.

- Pour les catégories benjamins et minimes, le repêchage est aussi à faire pour les régionaux, il devra être accompagné d'un chèque de caution de 30€ qui sera rendu si l'athlète est classé aux régionaux à Jumièges.
- A partir de la catégorie Cadets la caution de 30€ versée pour un athlète qui souhaite participer aux régionaux malgré sa non-participation aux départementaux ne sera redonnée que s'il est classé aux 1/2 finale des championnats de France de cross à Cohiniac.

#### Attention :

- Aucune demande de repêchage ne pourra être prise en compte en dehors de ce jour.
- Il faudra faire un chèque par demande de repêchage et non un chèque global.
- Les demandes de repêchages seront à faire au secrétariat.

Les athlètes non classés de la catégorie espoir à master à l'issue des championnats départementaux de cross, pourront participer lors des championnats de Normandie à une course **"Open"** mixte. (Voir règlement dans le bulletin hivernal LNA)

Sportivement

